

Image not found or type unknown



Détention illégale de carnets de santé

Par **Papou72**, le 10/11/2010 à 00:08

Bonjour,rrnrnje suis un **papa** divorcé en charge de **3 enfants** d'une dizaine d'années chacun.
rrnrJ'ai l'[s]autorité parentale exclusive[/s] suite à décision JAF (mai 2010) en première instance (*0,50% des cas en France ?*), pas d'appel de la décision !rrnrLa mère a un droit de visite et d'hébergement classique.
rrnr[s]**Problème[/b> : impossible d'obtenir que la mère me restitue les carnets de santé de mes 3 enfants, et ce n'est pas par plaisir que je les réclame !rrnr[s]**Code de santé publique[/b> : un article dit que c'est le parent détenteur de l'exercice de l'autorité parentale qui doit posséder le carnet de santé de l'enfantrrrnrSeule la Justice pourrait faire "plier" la mère !rrnr[s]**Question[/b> : quelle est [s]**LA** procédure judiciaire[/s] la plus radicale à entreprendre pour que la mère respecte ce Code de la Santé Publique ?rrnrMerci par avance de tout l'intérêt que vous porterez à cette stupide situation.******